



VILLE D'ARDENTES

## ARRETE DU MAIRE N°VOI-68-2024

### **Portant réglementation du stationnement pour permettre des travaux de rénovation au 10 rue de la Poste**

-----

Le Maire d'ARDENTES,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-6.1 et L2215-4 à L2215-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route, L411-1 à L411-7,

VU le code de la voirie routière, L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, et la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la délibération du 8 décembre 2008 fixant le montant des droits de place pour 2009,

VU la demande de Monsieur Vivien DESCLOUX, demeurant au 17 route du Four à Chaux à Ardentes, en date du 11 juin 2024 sollicitant une autorisation de stationnement au 10 rue de la Poste pour exercer son activité professionnelle,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement au 10 rue de la Poste pour assurer la sécurité de l'entrepreneur et des piétons,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement est réservé au 10 rue de la Poste du 14 juin 2024 jusqu'au 30 novembre 2024 pour permettre à l'entreprise BERRY CHAUFFAGE d'exercer son activité, à savoir la rénovation de l'ancienne poste en y aménageant 5 nouveaux logements.

Article 2 : Monsieur le responsable des services techniques, Monsieur le Chef de Brigade de gendarmerie d'Ardentes, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- Monsieur DESCLOUX Vivien, gérant de l'entreprise Berry Chauffage,
- L'UT de VATAN,
- Le SAMU,
- Le SDIS,
- Châteauroux Métropole,
- Le responsable des services techniques communaux,

Fait à Ardentes, le 14 juin 2024

Le Maire,

Gilles CARANTON

